

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale
et de la Décentralisation

Art L1122-17 Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le jeudi 28/10/2010 à la Maison communale à Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le Secrétaire Communal,

Le 20/10/2010
Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R. CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE:

1. Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2010: Approbation
2. Centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques: Fixation du taux pour l'exercice d'imposition 2011: Décision
3. Centimes additionnels au précompte immobilier: Fixation du taux pour 2011: Décision
4. Finances communales: Demande d'emprunts pour financer divers travaux et acquisitions: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
5. Budget communal: Exercice 2010: Modification budgétaire n° 3: Service ordinaire: Approbation
6. Budget communal: Exercice 2010: Modification budgétaire n°4 : Service extraordinaire: Approbation
7. Budget de la Fabrique d'Eglise d'Emines: Exercice 2011: Approbation
8. Création d'une voirie dans un lotissement: Section de Rhisnes: Plan: Approbation
9. INASEP: Contrat d'étude: Etablissement de fiche d'investissement pour l'endoscopie de différentes voiries: Plan triennal 2010-2012: Décision
10. Administration communale: Acquisition et livraison de 2 containers: Décision
 - a) Descriptif
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

11. Patrimoine communal: Vente d'un véhicule: Décision
12. Patrimoine communal: Fourniture et pose de châssis dans une implantation scolaire: Section d'Emines: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
13. Personnel communal: Allocation de fin d'année: Modification de la partie forfaitaire: Décision
14. Réforme de la Sécurité Civile: Pré-zone opérationnelle: Convention: Approbation
15. Plan Communal de Développement Rural (PCDR en abrégé): Convention de partenariat: Approbation
16. Budget du CPAS: Exercice 2010: Modification budgétaire n° 2: Service ordinaire: Approbation
17. Budget du CPAS: Exercice 2010: Modification budgétaire n° 2: Service extraordinaire: Approbation
18. Fourniture de gasoil de chauffage et industriel: Exercice 2011: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Mode de marché
19. Fourniture de gasoil routier: Exercice 2011: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Mode de marché
20. Plan triennal 2010-2012: Approbation
21. Patrimoine communal: Fourniture et placement de 2 chaudières au gaz: Section de Rhisnes: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
22. CCATM: Manque de déontologie d'un membre: Echo du courrier transmis par le Président: Avis et décision

A HUIS CLOS:

23. Ratification des désignations d'un maître spécial de psychomotricité et d'éducation physique à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
24. Ratification de la désignation d'une puéricultrice APE à 4/5 temps à l'école communale " le Ry d'Argent" de Rhisnes
25. Ratification de la désignation d'un maître spécial de psychomotricité APE à temps plein aux écoles communales de La Bruyère et Fernelmont
26. Ratification de la désignation d'un agent PTP à 4/5 temps à l'école communale de Meux
27. Ratification de la désignation d'un agent PTP à 4/5 temps à l'école communale de Bovesse

28. Ratification de la désignation d'un agent PTP à 4/5 temps à l'école communale de Warisoulx
29. Ratification de la désignation d'un agent PTP à 4/5 temps à l'école communale d'Emines
30. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de religion catholique à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
31. Ratification des désignations d'une maîtresse spéciale de religion catholique à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
32. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de religion catholique à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
- 33.. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de religion catholique à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
34. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de religion protestante à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
35. Ratification des désignations d'une maîtresse spéciale de morale temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
36. Ratification des désignations d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
37. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
38. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
39. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
40. Ratification des désignations d'une institutrice maternelle temporaire (temps plein et mi-temps) aux écoles communales de La Bruyère
41. Ratification des désignations d'un maître spécial de néerlandais et de langue moderne à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
42. Ratification des désignations d'une maîtresse spéciale de néerlandais et de langue moderne à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
43. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de néerlandais à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
44. Ratification des désignations d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
45. Ratification de la désignation d'un maîtresse spéciale de langue moderne à temps plein aux écoles communales de La Bruyère

COMMENTAIRES

16. /

2. Taux inchangé : 8 %

Le rapport de cette taxe s'établit à :

<u>Année</u>	<u>Taux</u>	<u>Recettes</u>
2004	8%	2.052.842,00 €
2005	8%	2.247.906,13 €
2006	8%	2.309.807,03 €
2007	8%	3.735.519,76 €
2008	8%	2.464.025,26 €
2009	8%	3.093.479,62 €
2010 (budget)	8%	2.626.297,25 €

3. Taux inchangé : 2100

Le rapport de cette taxe s'établit à :

<u>Année</u>	<u>Taux</u>	<u>Recettes</u>
2004	2100	945.293,00 €
2005	2100	950.655,96 €
2006	2100	998.361,50 €
2007	2100	1.035.740,26 €
2008	2100	1.093.714,94€
2009	2100	1.146.154,09 €
2010 (budget)	2100	1.196.388,90 €

4.

Date du Conseil	Montant (€)	Objet	Durée (année)
27/12/2007	1.100.000	Bibliothèque	20
26/06/2008	100.000	Trottoirs de Bovesse	20
27/11/2008	320.000	Trottoirs de Meux (Chainia)	20
27/11/2008	27.118,18	Etude Travaux AC	5
26/03/2009	160.446	Achat car scolaire	10
26/03/2009	142.500	Achat terrain Meux	20
23/04/2009	163.746,94	Réfection rue de Saint-Denis	20
25/06/2009	60.000	Travaux AC	20
25/06/2009	76.900	Achat Tracteur Agrotron	10
27/08/2009	27.584,37	Achat camionnettes	5
27/08/2009	44.675,35	Subside Fabrique d'église	10
29/10/2009	10.922,51	Achat voiture	5
27/12/2009	15.000	Dégâts hiver 2008-2009	20
29/04/2010	54.752,50	Achat engin télescopique	10
29/04/2010	73.161,50	Achat chapiteau	10
29/04/2010	53.996,25	Achat débroussailleuse	10
29/04/2010	17.000	Châssis AC	15
27/05/2010	35.000	Achat modules (écoles)	10
24/06/2010	160.000	Mobilier bibliothèque	10
26/08/2010	35.000	Achat camionnette	5

5.-6. Voir annexes

7.

Recettes : 94.763,03€	Dépenses : 94.763,03€	Solde : 0
Participation communale : 29.246,87€ (14.041,58€ en 2010)		

Un subside communal extraordinaire de 50.000 € est à nouveau inscrit comme en 2010 mais force est de savoir que ces 2 montants ne doivent pas s'additionner. En effet, chacun d'entre eux couvre totalement les travaux d'étanchéité des murs extérieurs de l'église et la sécurisation du clocher, lesquels devraient être réalisés totalement ou partiellement en 2010.

A défaut, le report de crédit permettra leur paiement mais rien de plus.

8. Une demande de permis de lotir a été introduite à l'Administration communale visant la division d'une parcelle à Rhisnes, rues des Chapelles et Ry des Mines en 14 lots dont 11 destinés à la construction d'habitations.

Ce projet nécessite la création d'une nouvelle voirie pour desservir lesdits lots.

L'enquête publique réalisée du 22 septembre au 6 octobre 2010 n'a suscité qu'une réaction relative à la sécurisation des accès au sentier tout proche.

Il appartient au Conseil de se prononcer sur l'existence de cette voirie et sur ses caractéristiques.

9. Dans le cadre de l'affiliation de la Commune au bureau d'études de l'INASEP, il est envisagé de lui confier l'établissement de la fiche d'investissement relative au plan triennal 2010-2012 pour l'endoscopie de diverses voiries de l'Entité.

10. Les services administratifs ne disposent pas de place en suffisance pour le stockage de leurs archives.

Il est proposé d'acquérir 2 containers à cette fin.

Le devis estimatif s'élève à 3200 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

11. Le petit car communal mis en circulation en 1992 affiche un nombre conséquent de kilomètres au compteur.

Le 26 mars 2009, le Conseil décidait de le remplacer par un véhicule neuf de sorte que la revente de ce vieux matériel devenait irrémédiable dès lors que le nouveau était livré.

Il semble raisonnable de pouvoir tableer sur un prix de revente de 1300 €.

12. Le 26 juin 2008, le Gouvernement wallon décidait d'octroyer à la Commune, une subvention de 90% de la somme nécessaire au remplacement de châssis à l'école d'Emines. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme UREBA dont la finalité a trait à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Par ailleurs, les 10% restants devraient normalement être pris en charge par l'Intercommunale IDEG de sorte que cet investissement ne coûterait rien aux deniers communaux.

Le devis estimatif avoisine 11.500 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

13. Jusqu'à ce jour, l'allocation de fin d'année du personnel communal telle que reprise aux articles 32 à 36 du statut pécuniaire dûment voté par le Conseil Communal et approuvé par l'Autorité de tutelle, est calculée pour partie sur base d'une partie forfaitaire établie à 234.45 € (année de référence de 1994) et pour partie sur une partie variable fixée à 2,50% de la rétribution annuelle brute ayant servi de base au calcul de la rémunération due pour le mois d'octobre de l'année considérée.

Le 24 novembre 2009, le Comité de Concertation a marqué son accord pour porter le montant de la partie forfaitaire à 650€ (base de 2008).

Les organisations syndicales n'ont émis aucune objection à ce propos.

14. Les communes d'Andenne, d'Eghezée, de Gembloux et de Namur ainsi que les Entités spécifiquement protégées par les services d'incendie de celles-ci, s'opposent à la création d'une zone unique de secours en province de Namur.

Elles proposent de s'orienter vers la constitution d'un espace géographique de secours limité aux territoires respectifs de ces différentes communes uniquement et pas à l'ensemble de la Province.

Dans cette optique, il est suggéré au Conseil de marquer officiellement son accord sur cette stratégie et les conséquences qui en résultent.

15. Le 26 juin 2008, le Conseil décidait d'entamer une opération de Développement rural et de solliciter du Ministre Lutgen la collaboration de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW en abrégé) dans cette démarche.

Le 5 février 2009, la réponse positive du Ministre dont question était portée par courrier à la connaissance des Autorités communales.

Aujourd'hui, il est proposé de signer la convention d'accompagnement rédigée par cet organisme de manière à déterminer les droits et obligations de chaque partie.

Parmi les engagements de la Commune, figure notamment la participation aux frais exposés par la FRW à hauteur de 7.018,20 € par an, pendant la durée de la procédure (\pm 2 ans).

16.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	1.309.168,20€	1.309.168,20€	0
Augmentation de crédits	67.706,60€	24.706,60€	43.000,00€
Diminution de crédits	44.500,00€	1.500,00€	-43.000,00€
Nouveau budget	1.332.374,80€	1.332.374,80€	0

17.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	216.600,00€	216.600,00€	0
Augmentation de crédits	66.500,00€	66.500,00€	50.000,00€
Diminution de crédits	50.000,00€	0	-50.000,00€
Nouveau budget	233.100,00€	233.100,00€	0

18. Comme chaque année à pareille époque, il est proposé de procéder au marché d'approvisionnement d'une part en gasoil de chauffage des cuves principalement des différentes écoles communales de la Maison de Quartier de Meux, et de l'entrepôt de Villers-lez-Heest, et d'autre part en gasoil industriel destiné à certains engins du service des travaux.

Mode de marché : procédure négociée.

19. Par ailleurs, il s'avère nécessaire de renouveler le contrat d'approvisionnement en gasoil routier.

Mode de marché : procédure négociée.

20. Le programme Triennal complet des travaux pour la période s'étendant du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2012 est approuvé tel que décrit ci-après :

ANNEE	PRIORITE	DENOMINATION DES PROJETS	ESTIMATION TVAC
2010	01	Aménagement de la rue de Saint-Denis RHISNES	PLAN TRIENNAL TRANSITOIRE Fracteur : 553.534,37
2011	01	Endoscopie	40.084,28€
	02	Réfection toiture église de MEUX	195.530,00€
	03	Réfection de la rue de Cognelée à WARISOULX	921.137,31€

2012	01	Rénovation de la rue Trieux des Gouttes à EMINES	850.489,88€
	03	Réfection toiture église de RHISNES	202.139,00€

21. Les modules nouvellement installés à Rhisnes à destination d'une part de l'école du Ry d'Argent et d'autre part de la Maison des jeunes, doivent être équipés de système de chauffage.

Il est envisagé de solliciter la fourniture et le placement de chaudière à ventouse au gaz.

Le devis estimatif avoisine 12.500€ TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.